

**DECLARATION DE PIEGEAGE**  
**Du ...../... .../ 20... au ...../... .../ 20...**

Je soussigné (nom, prénom) .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Titulaire du droit de destruction\*,  
Qualité du titulaire du droit de destruction \*\*: propriétaire, possesseur ou fermier.

Piégeur \*

Déclare :  Piéger \*                       Faire piéger \*

les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

Lieu où les pièges seront tendus : .....

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément : .....

Par M. ( nom, prénom) .....

Demeurant à .....

Piégeur agréé sous le N° d'agrément : .....

Et seront surveillés par M. (nom, prénom) .....

Demeurant à .....

Fait à ..... le ...../...../ 20...

**Signature du déclarant :**

**Visa du Maire :**

Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage vise la déclaration.  
Il en remet un exemplaire au déclarant.  
Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.  
Cette déclaration est valable trois ans à compter de la date de visa du Maire.

*Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au I de l'article L. 424-3 du code de l'environnement.*

\* Cochez la case correspondante  
\*\* Rayez la mention inutile